

Cadre réservé au contrôle de légalité

Envoyé en préfecture le 02/04/2025

Reçu en préfecture le 02/04/2025

Publié le

ID : 039-213903073-20250401-M\_2025\_0006-DE

S<sup>2</sup>LO

SÉANCE DU 1<sup>ER</sup> / 04 / 2025

Date de la convention :  
25 / 03 / 2025

Date d'affichage :  
25 / 03 / 2025

Nombre de Conseillers :

- En exercice : 11
- Présents : 8
- Votants : 10

Votes :

- Pour : 10
- Contre : 0
- Abstention : 0

L'an deux mille vingt-cinq, les vingt-six mars, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MAISOD, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Michel BLASER.

**MEMBRES PRÉSENTS :**

M. Michel BLASER, Mme Céline GROS, Mme Michèle BERTHOLINO, M. Régis LACROIX, Mme Julie REVY, M. Julien BUFFAUT, M. Charles MIELLIN, M. Michel RAGEOT.

**ABSENT(S) AVEC POUVOIR :** Mme Sonia MORNICO à M. Régis LACROIX  
Mme Delphine BARTHET à Mme Céline GROS

**ABSENT(S) EXCUSÉ(S) :** M. Franck GANEVAL,

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Mme Céline GROS

**OBJET : BUDGET 2025 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF**

L'Assemblée Délibérante, réunie sous la Présidence de Michel BLASER,

VOTE les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2025 comme suit :

**INVESTISSEMENT**

- Dépenses :	1 374 526.26
- Recettes :	1 374 526.26

**FONCTIONNEMENT**

- Dépenses :	512 493.32
- Recettes :	512 493.32

Pour rappel, total budget :

**Investissement**

Dépenses :	1 374 526.26 (dont 579 006.20 de RAR)
Recettes :	1 374 526.26 (dont 426 190.00 de RAR)

**Fonctionnement**

Dépenses :	512 493.26 (dont 0,00 de RAR)
Recettes :	512 493.26 (dont 0,00 de RAR)

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire, Michel BLASER


